

N° 5026³

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2002-2003

PROPOSITION DE LOI

modifiant la loi du 25 juillet 2002 portant réorganisation
de l'administration du cadastre et de la topographie

* * *

DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL PAR LE CONSEIL D'ETAT

(26.11.2002)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 15 novembre 2002 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel de la

PROPOSITION DE LOI modifiant la loi du 25 juillet 2002 portant réorganisation de l'administration du cadastre et de la topographie

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 13 novembre 2002 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ladite proposition de loi et l'avis émis par le Conseil d'Etat en sa séance du 8 octobre 2002;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser la proposition de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 26 novembre 2002.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Marcel SAUBER

